

Règlement de la Brocante de l'Amitié

Principes

La brocante est une activité conviviale de quartier organisée par le Comité de Quartier « L'Amitié ».

Organisateurs

La brocante du lundi de Pentecôte est organisée par le Comité de l'Amitié dans les rues suivantes :

- Auderghem : Bocq, Amblève, Charles Madoux, Houyoux, Molignée, Volontaires (jusqu'à la station Texaco) et Stratégie
- Etterbeek : Volontaires (jusqu'au Metro Pétilon), Lavigerie, Pétilon, Joubert, Pères Blancs

Les membres de la cellule de coordination du Comité de l'Amitié sont seuls autorisés à préciser les modalités d'application du présent règlement.

Un responsable est assigné à chaque rue le jour de la brocante. La liste de ceux-ci sera disponible sur le site web du Comité.

Exposants

Les exposants sont les habitants des rues concernées ainsi que les membres de la famille, amis ou connaissances invités par ceux-ci.

Les emplacements « exposants » ne seront en aucun cas accessibles aux brocanteurs professionnels, aux marchands ou aux stands d'alimentation et/ou de boissons.

Les éditions précédentes de la brocante ont attiré plus de 250 exposants.

Inscriptions

Les inscriptions à la Brocante de l'Amitié se font de préférence, afin de faciliter la gestion, par le biais du site internet du Comité (www.comiteamitie.org).

Il est impératif de remplir un formulaire d'inscription pour chaque emplacement demandé.

Les inscriptions sont confirmées par le paiement sur le compte du Comité de la participation financière établie par les organisateurs.

Il n'y aura pas de remboursement d'inscription.

Il n'y a pas de possibilité de réserver un emplacement après la date de clôture des inscriptions. Il n'est donc pas possible de s'inscrire le jour de la brocante.

- Tout exposant répondant aux critères décrits dans le § « Exposants » ne s'étant pas inscrit devra payer un droit d'inscription de 20€.
- Tout exposant ne répondant pas aux critères décrits dans le § « Exposants » sera prié de quitter la brocante.

Les membres de la cellule de coordination du Comité de Quartier sont les seuls gestionnaires des inscriptions à la Brocante.

Objets mis en vente

L'exposant vend ses propres biens.

La vente de boissons et aliments est strictement interdite. Toute demande de dérogation sera systématiquement refusée.

Emplacements

Les habitants du quartier sont prioritaires pour l'occupation de l'emplacement devant leur habitation.

Pour les habitations multiples, les premiers inscrits seront prioritaires dans l'attribution des emplacements. Les demandeurs suivants se verront attribuer un emplacement au plus près de chez eux.

Les trottoirs non réservés restent des espaces publics. Ces emplacements seront attribués. Si cela vous pose un problème que l'emplacement devant chez vous soit utilisé, mais nous comptons sur votre bonne volonté et votre compréhension, il est nécessaire de le faire savoir par écrit aux Organisateurs avant la date de clôture des inscriptions.

Les exposants seront avertis par mail, ou à défaut courrier, de leur emplacement.

L'exposant utilise « en bon père de famille » l'emplacement qui lui sera attribué. Cela implique entre-autres qu'il respecte la tranquillité des habitants, la propreté de l'emplacement, pendant et après la brocante, et les relations de bon voisinage avec les autres brocanteurs.

L'espace disponible pour le stand est environ la largeur d'une maison (5m) sur la largeur du trottoir diminuée d'un mètre afin de permettre le passage.

Vous pouvez installer des tréteaux voir un parasol mais il faut garder à l'esprit que l'accès aux services d'urgence (ex : ambulance) doit rester possible.

Le nettoyage de l'emplacement est à charge de l'exposant. Il est essentiel pour les futures éditions de la brocante que les emplacements, et alentours, soient d'une propreté irréprochable à la fin de la brocante. Les poubelles de rue ne sont en aucun cas des points de dépôts des déchets et invendus.

Trafic et stationnement

Les rues doivent rester libres de toute occupation. Elles ne sont donc pas des aires de jeux ou de brocante !

Les rues secondaires ne sont pas accessibles au trafic circulant. Elles seront fermées par des barrières nadar pendant la durée de la brocante.

Vu les problèmes de parking dans le quartier, les riverains peuvent maintenir leur véhicule en stationnement dans ces rues à leurs risques et périls. La circulation « riverains » se fera uniquement en cas d'absolue nécessité.

Les exposants peuvent utiliser les rues interdites au trafic uniquement pour décharger et charger le matériel de brocante, et ce à partir de 7h30 seulement.

Clause de non-responsabilité

Le Comité de Quartier décline toute responsabilité liée à l'organisation de cet évènement



Comité de Quartier "L'Amitié"
www.comiteamitie.org
contact@comiteamitie.org